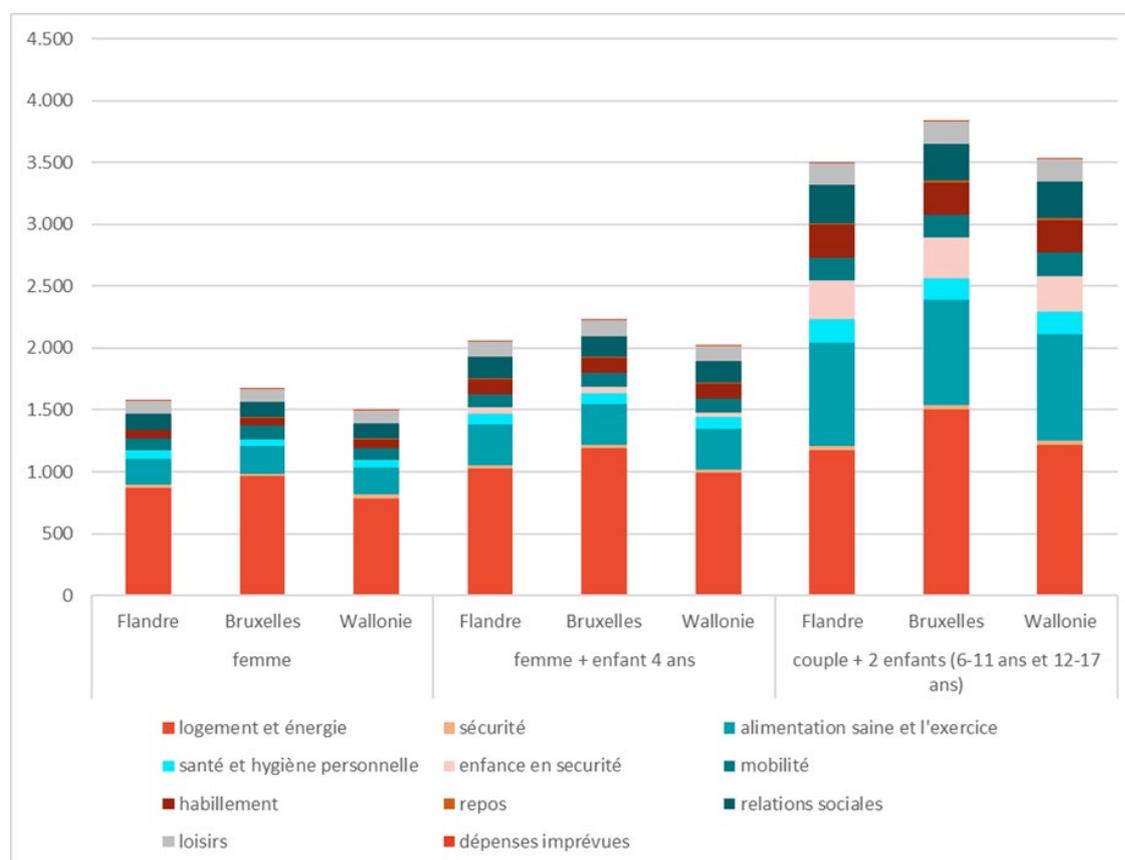


Chapitre 14. Le budget global

Nous avons décrit ci-dessus quels produits et services ont été inclus dans les différents paniers des budgets de référence et pour quelles raisons. Dans ce chapitre, nous rassemblons les différentes composantes du budget dans un seul panier. Ce coût total représente le revenu minimum nécessaire pour participer pleinement à la société. Comme expliqué au chapitre 1 et au chapitre 15, les budgets de référence illustrent une limite inférieure car ils sont calculés pour des familles types vivant dans des circonstances relativement favorables (tous les membres de la famille sont en bonne santé, sont bien informés, vivent dans un environnement où une voiture n'est pas une nécessité et ont des compétences suffisantes pour gérer avec rigueur le budget familial). La Figure 1 illustre le niveau des budgets de référence pour trois types de familles (non-actifs) qui louent leur logement sur le marché privé. Le budget total pour une femme seule en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie est respectivement de 1.586 euros, 1.680 euros et 1.508 euros. Les différences entre les trois régions belges sont relativement faibles et sont principalement dues à des différences en matière de logement (voir Chapitre 6). Pour une famille monoparentale avec un enfant en bas âge vivant à temps plein avec sa mère, le budget de référence est 30 à 34 % plus élevé et s'élève à 2.059 euros, 2.232 euros et 2.027 euros respectivement en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Un couple avec deux enfants en pleine croissance a besoin d'un minimum de 3.504 euros pour louer un logement de qualité en Flandre. À Bruxelles et en Wallonie, il s'agit respectivement de 3.843 euros et de 3.539 euros. Si ces familles ont la possibilité de louer un logement sur le marché du logement social, les budgets de référence des trois types de familles diminuent de 10% à 29%.

Figure 1: Budgets de référence pour trois types de familles (non actif sur le marché du travail), montants mensuels en euros, novembre 2023



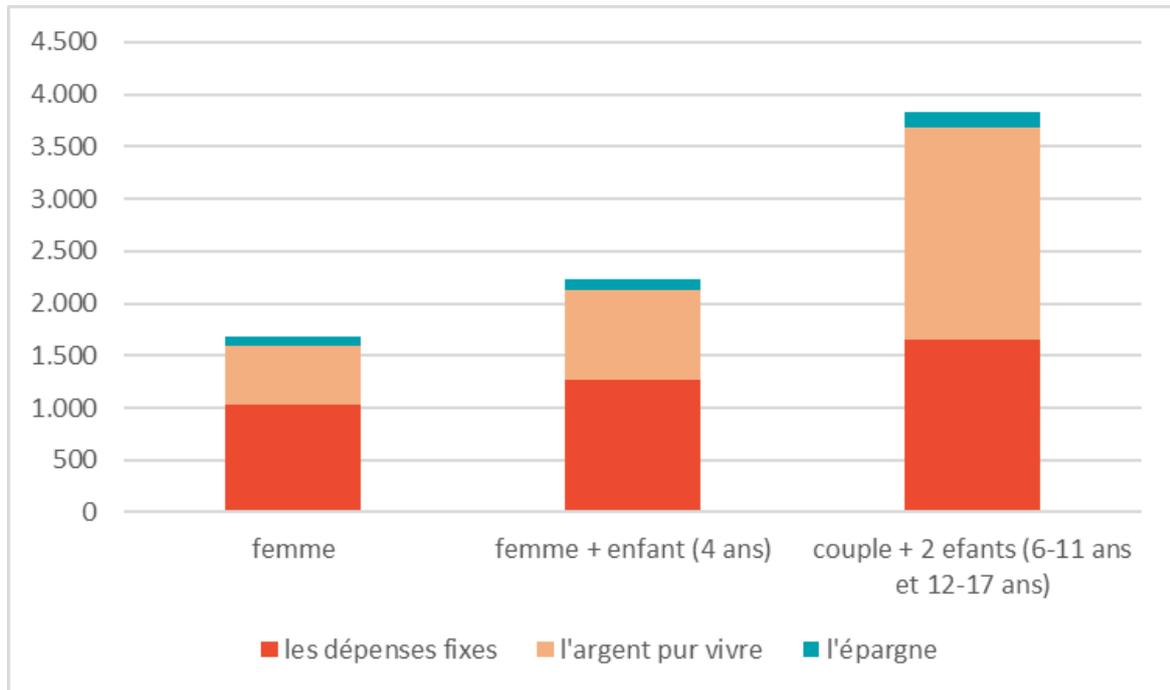
Ce qui est frappant, c'est la part importante que prennent les coûts de logement. Pour les types de famille illustrés qui louent un logement privé, cela représente entre 787 et 1.506 euros par mois. Étant donné que de nombreuses économies d'échelle sont associées à ces coûts, pour les personnes seules et les familles monoparentales avec un jeune enfant, cela représente 49% à 57% du budget total. Si les familles ont accès au marché du logement social, les frais de logement représentent 33 à 40% du budget total de référence.

Le panier « alimentation saine et exercice physique » est le deuxième poste de dépenses le plus élevé dans les budgets de référence. Cela représente environ 217 euros pour une personne seule dans les trois régions et quatre fois plus pour un couple avec deux enfants (enseignement primaire et secondaire). Comme, contrairement au logement, il y a peu d'économies d'échelle pour ce panier, le coût augmente fortement avec le nombre de membres de la famille. Pour les couples avec deux enfants, la part de l'alimentation dans le budget total de référence est de 22 à 24%; pour les célibataires, elle est 13%. Après le logement et alimentation, le panier « relations sociales » est le troisième poste de dépenses le plus important, avec environ 8%. Les paniers « habillement », « loisirs », « santé et hygiène personnelle », « enfance en sécurité » et « mobilité » représentent ensuite une part du budget comprise entre 2 et 9 %. Les trois plus petits postes budgétaires sont « repos », « sécurité » et des dépenses imprévues. Leur part est au maximum de 2% du budget total nécessaire. Les dépenses imprévues ne représentent pas un panier à part, mais un montant qui permet aux familles, en cas de malchance ou d'accident, de débiter leurs biens de consommation durables un peu plus rapidement que prévu.

Bien que la répartition des dépenses en fonction des besoins qu'elles satisfont soit intéressante pour établir un budget familial nécessaire, peu de familles utiliseront cette classification pour budgétiser leurs dépenses mensuelles. En réalité, la plupart des familles ne font pas la distinction, par exemple, entre le budget consacré à une alimentation saine d'une part, et le budget consacré aux boissons gazeuses, aux collations et aux repas à l'extérieur dans le panier « relations sociales », d'autre part. De même, rares sont celles qui prévoient un budget séparé pour l'achat de produits d'entretien (le panier « logement ») ou de produits de lessive (le panier « habillement »). Pourtant, nous constatons que de nombreuses familles divisent leur budget familial en comptes mentaux et que ces règles budgétaires sont appliquées d'autant plus strictement que le budget est limitéⁱ. Au départ, les familles mettent de côté une partie de leurs revenus pour payer toutes les dépenses fixes et inévitables. Nous appelons cela le revenu non discrétionnaire. Les familles ont généralement conclu des contrats de prestation de services pour le loyer, les charges ou les assurances, qu'elles doivent respecter au risque d'être exclues de ces services. Ce qui reste ensuite est le revenu discrétionnaire. Il s'agit du revenu que les familles sont libres de dépenser. Ces dépenses peuvent être divisées en argent pour vivre et en épargne. L'argent pour vivre est l'argent dont les familles ont besoin pour couvrir leurs dépenses quotidiennes. L'épargne est l'argent à mettre régulièrement de côté pour remplacer les biens de consommation durables (réfrigérateur, congélateur, ordinateur, etc.) ou pour effectuer des travaux d'embellissement (peinture, pose de papier peint, remplacement des revêtements de sol) dans le logement.

Dans REDI les budgets de référence sont regroupés selon ces trois catégories de dépenses (voir figure 2). La part importante des dépenses fixes et inévitables est frappante. Ils représentent 61 % du budget de référence d'une femme seule (Bruxelles).

Figure 2 : Budgets de référence pour trois types de ménages (inactifs sur le marché du travail) louant sur le marché du logement privé, par catégories de dépenses, montants mensuels en euros, novembre 2023, Bruxelles.



Pour les dépenses fixes, de nombreuses économies d'échelle s'appliquent. Pour les couples avec enfants (enseignement primaire et secondaire), le pourcentage est de 43 %. Par rapport aux coûts fixes, l'argent pour vivre (alimentation, habillement, santé et soins, éducation, entretien et réparation du logement, loisirs, relations sociales et mobilité) pèsent moins lourd dans le budget familial des personnes seules et des personnes seules avec un enfant, à savoir 33 et 39 %. Ce n'est toutefois pas le cas pour les couples avec deux enfants en pleine croissance. La part la plus faible du budget familial (4-5 %) doit être consacrée au remplacement des biens de consommation durables. Comme pour les dépenses fixes, de très importantes économies d'échelle sont en jeu.

ⁱ Thaler, R. H. (1999). Mental accounting matters. *Journal of Behavioral Decision Making*, 12, 183-206.